



Genève, le 6 juin 2000  
Rue des Chaudronniers 9

056

20428

**POUVOIR JUDICIAIRE**

**CABINET DU JUGE  
D'INSTRUCTION**

Correspondance  
Case postale 3344  
1211 GENEVE 3  
Tél. 319.26.11

Prière d'adresser toute la correspondance  
au Juge soussigné personnellement

Monsieur Paul PERRAUDIN  
Juge d'instruction  
Palais de Justice  
1204 GENEVE

Concerne: Procédure n° P/1094/1996 – Plainte de M. Joseph FERRAYE

Monsieur le Juge, cher Collègue,

J'instruis actuellement la procédure mentionnée sous rubrique ouverte des chefs d'escroquerie, tentative d'escroquerie et faux dans les titres contre inconnu.

M. Joseph FERRAYE indique être l'inventeur d'un système simple et rapide donc peu coûteux d'extinction de puits de pétrole en feu. Cette découverte aurait été utilisée à son insu et en violation de ses droits pour éteindre les certaines de puits de pétrole koweïtiens en flammes à la fin de la guerre du Golfe. Il aurait de la sorte été grugé de montants importants, de l'ordre de plusieurs dizaines de milliards de dollars, l'économie engendrée par l'utilisation induite de son procédé étant estimée à 250 milliards de dollars.

Le plaignant soupçonne le gouvernement français, du moins certaines de ses membres, de n'être pas étrangers à ses déboires et a précisé que des fonds qui auraient dû lui revenir aux termes de diverses conventions dont certaines conclues et exécutoires à Genève, ont été détournés et auraient transité par des comptes de **ELF AQUITAINE INTERNATIONAL**, vraisemblablement grâce à l'intervention d'Alfred SIRVEN. La période intéressante à cet égard se situe entre mars 1991 et décembre 1995.

Je vous sais en charge de l'exécution de commissions rogatoires internationales dans le cadre desquelles vous avez ordonné la saisie de documents bancaires concernant les comptes d'ELF AQUITAINE INTERNATIONAL.

Pour les besoins de mon enquête, je vous saurais gré de demander à l'analyste financier traitant de votre dossier s'il trouve dans la documentation saisie des traces d'opérations pouvant correspondre aux allégations de M. Joseph FERRAYE. Bien entendu, mon dossier est à sa disposition pour tout élément pertinent pour ses



20429

**POUVOIR JUDICIAIRE  
CABINET DU JUGE  
D'INSTRUCTION**

recherches. En outre, M. BAERISWYL, qui a eu l'occasion d'examiner certains aspects de ma procédure, pourra lui fournir des précisions utiles.

Vous remerciant d'ores et déjà de votre collaboration, je vous prie de croire, Monsieur le Juge, cher Collègue, à l'assurance de ma parfaite considération.

Le Juge d'instruction

Christine JUNOD